



CONTRAT D'INSCRIPTION

INSCRIPTION EN PACES 0

Année intégrale de préparation à la première année commune aux études de santé.

ÉTUDIANT *Cette inscription n'entre pas dans la procédure APB*

À REMPLIR PAR L'ÉTUDIANT

Nom _____ Prénom _____
Né(e) le _____
Adresse _____
Code postal _____ Ville _____
☎ _____
@ _____
Terminale : série _____ année _____ spécialité _____

PARENTS

À REMPLIR PAR LES PARENTS

Même adresse que l'étudiant
Autre adresse _____
Nom du père _____ Profession _____
☎ _____
@ _____
Nom de la mère _____ Profession _____
☎ _____
@ _____

- J'adhère au contrat facultatif d'assurance « Études » AEP, téléchargeable sur votre site.
- Je renonce à bénéficier des garanties de cette assurance, et m'engage à payer les frais de scolarité dus à EXCOSUP, en cas de survenance d'un événement garanti par l'assurance « Études », dont je ne pourrai solliciter la prise en charge.
- Je reconnais avoir pris connaissance et accepte sans réserve les conditions générales de vente du verso.

Date

Signature



EXCOSUP MÉDECINE

ÉTABLISSEMENT SUPÉRIEUR PRIVÉ DE PRÉPARATION AUX CONCOURS

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Les inscriptions sont indépendantes d'APB.

Inscrivez-vous via notre site Internet www.excosup.fr ou par courrier :

EXCOSUP Inscriptions – 12, rue Hautefeuille – 75006 Paris



Pièces à fournir à l'inscription :

- Le contrat d'inscription rempli, daté et signé recto-verso
- Deux photographies d'identité de format classique
- Les photocopies des bulletins de première, et ceux de terminale en votre possession
- Le relevé de notes du baccalauréat pour les candidats bacheliers
- La photocopie d'une pièce d'identité de l'émetteur du chèque
- 1 acompte de 500 € sous forme d'un chèque à l'ordre d'EXCOSUP ou d'un paiement en ligne sur www.excosup.fr

Pièces à fournir en juillet :

- Les photocopies complémentaires des bulletins de terminale
- La photocopie du relevé de notes du bac
- La demande d'affiliation à la sécurité sociale étudiante remplie et signée
- Une attestation de responsabilité civile, individuelle accident, scolaire et extrascolaire
- Le solde du montant de la scolarité comme indiqué page 10

CONDITIONS D'ANNULATION

L'annulation est possible jusqu'au 15/12/2017

Elle doit être envoyée en lettre recommandée. L'annulation prend effet le lundi suivant la date de réception, le cachet de la poste faisant foi. La somme remboursée est calculée au prorata des cours dispensés. Une somme forfaitaire de 500 € sera retenue pour frais de dossier. Passée cette date, aucune annulation ne pourra être prise en considération, quel que soit le motif, même en cas de maladie, accident ou renvoi. Cependant, vous pouvez souscrire une assurance « Études » AEP, prenant en charge les frais de scolarité, en cas de situation économique imprévue, accident, maladie ou décès.

Clause attributive de compétence : En cas de contestation par l'une ou l'autre des parties et à quelque titre que ce soit, il est fait attribution de compétence au profit du tribunal d'instance du sixième arrondissement de Paris dans la limite de son taux de compétence ou au tribunal de grande instance de Paris, au-delà de sa compétence.

L'inscription implique la connaissance du fonctionnement et l'acceptation totale de nos conditions.

Contrat à renvoyer ou à déposer à cette adresse uniquement :

EXCOSUP Inscriptions - 12, rue Hautefeuille – 75006 Paris – Tél. 01 46 34 06 33